

FICHE D’AFFILIATION À LA CHAMBRE DES MÉTIERS

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous tenons à vous informer que sur base du règlement grand-ducal du 25 novembre 2011 relatif aux modalités d’affiliation à la Chambre des Métiers, pris en application de la loi du 2 septembre 2011, les ressortissants de la Chambre des Métiers sont affiliés avec effet à partir du jour où une autorisation ministérielle leur est octroyée par le ministre ayant l’artisanat dans ses attributions et portant sur un ou plusieurs activités artisanales ou partie d’une telle activité au sens de la législation respectivement réglementation applicable en matière d’établissement.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir dans les meilleurs délais, ensemble avec **le présent formulaire dûment signé**, les pièces suivantes par mail à l’adresse **contact@cdm.lu**

- une **copie du brevet de maîtrise, des diplômes d’études**, l’attestation CE ou la preuve de la qualification professionnelle du dirigeant qualifié ⁽¹⁾

Nous vous signalons par ailleurs que d’après la législation en vigueur, une **carte d’affiliation** vous sera délivrée qui engendre des frais de 35.- €. **Une facture détaillée, payable dès réception, vous parviendra par la suite.**

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer : ⁽¹⁾

- une **photo d’identité** du dirigeant qualifié mentionné sur l’autorisation d’établissement
- une **photocopie de la carte d’identité** du dirigeant qualifié mentionné sur l’autorisation d’établissement

Si l’affiliation concerne une **société**, veuillez remplir la **page 2** uniquement.

Si l’affiliation concerne une **entreprise individuelle**, veuillez remplir la **page 3** uniquement.

Je soussigné(é) ⁽⁴⁾ _____, déclare que les données fournies dans la présente fiche sont exactes et conformes à la réalité.

De même, je déclare informer sans délais la Chambre des Métiers de tout changement intervenant dans la vie future de l’entreprise (adresse, n° téléphone, gérant, etc).

_____, le | | | / | | / | | | |

(signature)

FICHE D’AFFILIATION À LA CHAMBRE DES MÉTIERS

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES SOCIÉTÉS

Informations concernant la société ⁽¹⁾

Dénomination sociale

Forme juridique de la société

Enseigne commerciale

Adresse d’exploitation : N° rue

Code Postal, Localité

Adresse de correspondance (si différente) : N°, rue

Code Postal, Localité

Tél.

E-mail

Site Internet

N° registre de commerce

N° matricule national

Informations concernant le dirigeant qualifié renseigné sur l’autorisation d’établissement

Nom ⁽¹⁾

Prénom ⁽¹⁾

Adresse : N° rue ⁽²⁾

Code Postal, Localité ⁽²⁾

Tél. ⁽²⁾

Tél. mobile ⁽²⁾

E-mail ⁽²⁾

Nationalité ⁽¹⁾

N° matricule national ⁽²⁾

Date de naissance ⁽¹⁾

Lieu de naissance ⁽¹⁾

FICHE D’AFFILIATION À LA CHAMBRE DES MÉTIERS

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Informations concernant l’entreprise individuelle

Nom ⁽¹⁾

Prénom ⁽¹⁾

Enseigne commerciale ⁽¹⁾

Adresse d’exploitation : N° rue ⁽¹⁾

Code Postal, Localité ⁽¹⁾

Adresse de correspondance (si différente) : N° rue ⁽¹⁾

Code Postal, Localité ⁽¹⁾

Tél. ⁽²⁾

E-mail ⁽²⁾

Tél. mobile ⁽²⁾

Site Internet ⁽²⁾

Nationalité ⁽¹⁾

N° matricule national ⁽²⁾

Date de naissance ⁽¹⁾

Lieu de naissance ⁽¹⁾

Informations concernant le traitement des données personnelles :

La Chambre des Métiers est responsable des traitements des données personnelles qui lui sont communiquées dans la présente fiche.

Finalité du traitement.

Les données sont collectées en vue de la délivrance de la carte d’affiliation, de l’inscription au rôle artisanal, et des autres dispositions légales, dont notamment, le paiement d’une redevance, l’attribution du droit de former, ou la participation aux élections sociales. Un traitement ultérieur sur ces données par la Chambre des Métiers est considéré comme compatible dès lors qu’il s’inscrit dans le cadre de ses missions. A noter que la Chambre des Métiers effectuera gratuitement les notifications imposées par le droit d’établissement dont elle aura connaissance (changements d’adresse d’exploitation, de dénomination, ou de forme sociale) auprès du ministère compétent. Ce service ne dispense pas de l’obligation du dépôt auprès du registre de commerce.

Données facultatives.

Les données facultatives sont utiles pour l’accomplissement de formalités ultérieures dont la Chambre des Métiers serait mandatée par la personne concernée ; aucune obligation de communiquer les données facultatives n’est bien sûr imposée au moment de l’affiliation.

Base de licéité.

La base juridique du traitement est le respect d’obligations légales auxquelles la Chambre des Métiers est soumise, ainsi que l’exécution d’une mission d’intérêt public dont elle est investie [Art.6,1.c) et e), RGPD]. Les missions légales de la Chambre des Métiers et les prestations offertes aux ressortissants sont détaillées sur le site internet : www.cdm.lu.

Transmission des données à des tiers.

Les données peuvent être communiquées à des administrations et prestataires de services dans le cadre de l’accomplissement des finalités légales dévolues à la Chambre des Métiers.

Durée de conservation.

La Chambre des Métiers conservera les données pendant toute la durée de l’affiliation et ultérieurement pour des besoins de certification. Seules les données exactes et à jour seront conservées.

Droits de la personne concernée.

La personne concernée a la possibilité d’exercer son droit d’accès à ses données personnelles et de rectification des données inexactes, par courriel à l’adresse suivante : dataprotect@cdm.lu. En cas de litige la personne concernée dispose du droit d’introduire une plainte auprès de la Commission nationale pour la protection des données (www.cnpd.lu)

Différentes catégories de données :

- (1) Documents nécessaires pour la carte d’affiliation et pour le droit de former
- (2) Documents facultatifs pour des formalités ultérieures
- (3) Réponses facultatives traitées de manière anonymisée à des fins de statistiques
- (4) Nom et prénom d’une personne habilitée à engager la société

La Chambre des Métiers communique gratuitement sa Newsletter mensuelle sur les adresses e-mail qui lui sont communiquées